

Fiche d'information pour les parents et les responsables légaux:
Prêt de manuels scolaires (Schulbuchausleihe), transport scolaire (Schülerbeförderung) et
repas scolaires (Schulessen)

MANUELS SCOLAIRES

Pour sa scolarisation votre enfant a besoin de manuels scolaires. Vous pouvez les emprunter.

Ils existent deux méthodes pour le prêt:

1. Exonération des frais (Lernmittelfreiheit): Le prêt sera gratuit pour vous si vous avez peu d'argent. Votre revenu ne doit pas dépasser un certain montant.

Vous devez remplir un formulaire. Le formulaire s'appelle: Antrag auf Lernmittelfreiheit. Le formulaire vous allez le recevoir à l'école. Veuillez bien le remplir et le remettre avant le **15 Mars** à l'école ou bien auprès de l'administration scolaire et du sport. Ce délai doit être absolument respecté. Une fois le délai passé vous ne pouvez plus déposer de demandes. Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne. Pour chaque année scolaire vous devez déposer une nouvelle demande. Vous devez restituer les manuels scolaires à la fin de chaque année scolaire.

2. Prêt payant (Entgeltliche Ausleihe): Si votre revenu dépasse un certain montant, vous devez payer de l'argent pour le prêt.

Mais il ne s'agit quand même que d'une petite somme. L'achat des manuels coûterait plus cher. Vous devez vous inscrire sur un portail en ligne. Les informations nécessaires vous allez les recevoir à l'école. Sur ce portail vous pouvez commander les manuels. Souvent le **délai est fixé en mai**. Vous devez passer la commande pendant la période indiquée. Après expiration du délai ça ne sera plus possible. Vous devez passer une nouvelle commande pour chaque année scolaire. Vous devez restituer les manuels scolaires à la fin de chaque année scolaire.

Vous devez payer le prix de chaque manuel, qui a été rendu trop tard, en mauvais état ou perdu. Vous devez acheter vous-même toute autre garniture scolaire comme par exemple calculatrice, stylos, boîte de couleurs, livrets de lecture. Ces articles ne peuvent pas être prêtés.

Vous trouvez ici toutes les informations sur les manuels scolaires et les formulaires:
<https://www.trier.de/bildung-wissenschaft/schulbildung/amt-fuer-schulen-und-sport/schulbuchausleihe/>



Délais importants:

Exonération des frais
(Lernmittelfreiheit):
15 Mars

Prêt payant
(Entgeltliche Ausleihe):
Mai

TRANSPORT SCOLAIRE

De préférence les enfants devaient marcher à pied pour se rendre à l'école. Parfois le trajet est trop long. Alors les enfants peuvent prendre le bus ou le train.

Dans ce cas-là votre enfant aura besoin d'un billet. Pour ceci vous devez remplir un formulaire en ligne. Le formulaire s'appelle: Antrag auf Übernahme von Fahrtkosten. Vous allez ainsi recevoir les billets de la part de l'école. Votre enfant doit bien garder les billets.

Ce n'est pas nécessaire de remplir ce formulaire pour chaque année scolaire. Toutefois vous devez déposer une nouvelle demande si vous venez de déménager ou si votre enfant change d'école.

Vous trouvez ici toutes les informations concernant le transport scolaire et le formulaire:

<https://www.trier.de/bildung-wissenschaft/schulbildung/amt-fuer-schulen-und-sport/schuelerbefoerderung/>



REPAS SCOLAIRES

Pour les enfants scolarisés à plein temps, il y a un repas chaud à midi. Le repas n'est pas gratuit. Si vous avez peu d'argent, le repas sera gratuit. Pour cela vous devez remplir un formulaire. Le formulaire s'appelle: Antrag auf Bildung und Teilhabe.

Si votre enfant touche des allocations de la part du bureau d'aide social (*Sozialamt*) ou du service de l'enfance et de la jeunesse (*Jugendamt*), vous pouvez déposer là-bas votre demande. Si vous recevez des allocations de l'agence de l'emploi (*Jobcenter*), vous devez lui transmettre une attestation, que vous allez récupérer à l'école. Vous devez remettre une copie de la décision (*Bescheid*) de l'agence de l'emploi à l'administration scolaire et du sport (*Amt für Schulen und Sport*).

Si votre enfant ne touche aucune de ces allocations et que votre revenu est en dessous d'un certain montant, vous devez remplir un autre formulaire. Le formulaire s'appelle: Anspruch auf Teilnahme am Sozialfonds. Veuillez le déposer auprès de l'administration scolaire et du sport (*Amt für Schulen und Sport*).

Vous trouvez ici toutes les informations concernant les repas scolaires et les formulaires:

<https://www.trier.de/bildung-wissenschaft/schulbildung/amt-fuer-schulen-und-sport/schulessen/>



Pour des informations supplémentaires sur les sujets précédents veuillez consulter le lien suivant:

<https://www.trier.de/bildung-wissenschaft/schulbildung/amt-fuer-schulen-und-sport/>



Si vous avez des questions, vous pouvez toujours nous contacter.

Manuels scolaires (*Schulbücher*): Tel.: 0651 7181403

E-Mail: schulbuchausleihe@trier.de

Transport scolaire (*Schülerbeförderung*): Tel.: 0651 7182401

E-Mail: schuelerbefoerderung@trier.de

Repas scolaires (*Schulessen*): Tel.: 0651 7182407

E-Mail: schulessen@trier.de

Vous pouvez volontiers prendre un rendez-vous par téléphone ou par E-Mail.

Vous trouverez d'autres informations d'ordre général et des points de contact sur: <https://www.integration-trier.de/>